

## ■ ÉOLIENNES DE SAINT-BRAIS

## Des règles qu'il faudra peut-être revoir

► **Les éoliennes de Saint-Brais** ont été implantées dans le respect de toutes les règles en vigueur. Le ministre Laurent Schaffter insiste là-dessus mais il admet qu'elles sont bien près du village et qu'il faut tirer les leçons de l'expérience. Il faudra peut-être que la Confédération revoie certaines normes.

► **Laurent Schaffter** va écrire aux services du conseiller fédéral Moritz Leuenberger à propos du fameux «syndrome éolien» dont se plaignent certains habitants de Saint-Brais.

► **Le chef du Département de l'environnement** répond par ailleurs à Robert Cramer, dont il juge la dernière proposition «absurde». Interview.

Le conseiller aux Etats genevois Robert Cramer a fait décidément bien des vagues dans le Jura avec sa proposition d'élargir les sites potentiels d'implantation d'éoliennes, notamment en forêt (LQJ du 30 août 2010). Ainsi, ses coreligionnaires du Jura, réagissant à ses propos, disent ne pas vouloir d'éoliennes «n'importe où ni n'importe comment».

## Saint-Brais dans les règles

Le ministre jurassien de l'Environnement et de l'Équipement Laurent Schaffter juge lui aussi «absurde» la proposition de placer des éoliennes en forêt, avec le défrichage qu'il faudrait et les coûteux problèmes de transport du courant ainsi générés. Il bondit encore lorsque Robert Cramer avance qu'il aurait été «plus intelli-

gent de déplacer» les éoliennes de Saint-Brais. «Dans le cadre de cette implantation, tout a été fait dans le respect de toutes les prescriptions légales fédérales, cantonales et communales», rétorque Laurent Schaffter. Les associations s'occupant d'environnement telles que Patrimoine suisse, l'ASPRUJ ou le WWF Jura, ne se sont nullement opposées au projet, qui a été mené en toute transparence.

Et pourtant, dans la discussion, le ministre de l'Environnement admet que tout n'est pas rose à Saint-Brais. Il rappelle le contexte de départ: la décision de la Confédération de favoriser les énergies vertes en rachetant l'électricité produite à prix coûtant. «Quelque part, la Confédération a incité les entreprises électriques à prospecter de manière désordonnée. Certains cantons n'étaient pas prêts.» Et le canton du Jura? «Il dispose de bases légales, d'un plan directeur qui définit comment on va développer les éoliennes sur le territoire cantonal. Un plan approuvé par le Parlement et par la Confédération», dit le ministre.

**Le Quotidien Jurassien.** – N'a-t-on toutefois pas commis des erreurs à Saint-Brais? Pour certains, ces éoliennes sont devenues l'exemple qui dessert l'éolien en Suisse.

**Laurent Schaffter.** – Elles ont été implantées dans le respect de toutes les bases légales fédérales, cantonales et communales. Mais c'est vrai que compte tenu de l'expérience de Saint-Brais, il faut plutôt concentrer les parcs éoliens, en coordination avec les autres cantons. Et les implanter nettement en dehors des zones habitables pour que les nuisances soient acceptables. C'est clair.

**LQJ.** – A Saint-Brais, les éoliennes sont donc trop près du village?

**Laurent Schaffter.** – Les distances ont été respectées! Il n'y aura jamais un parc éolien qui n'apportera pas de nuisances. Si l'on veut changer les bases légales, il faudra le faire. Aujourd'hui je ne peux pas dire qu'elles sont trop près du village. Par contre, il y a une nuisance qui est relevée par certains habitants, c'est ce fameux syndrome éolien, avec les infrasons. Il n'y a pas de normes, ni fédérales ni cantonales, permettant de les mesurer et de les estimer acceptables ou non. Pour cela, je vais écrire au Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications (DETEC) de Moritz Leuenberger pour que ses services prennent position sur cette problématique. Cela doit être mené par la Confédération. C'est un problème de santé publique. Et s'il y a une suite à donner, des normes à introduire, que la Confédération conduise ce projet! Les infrasons se ressentent plus qu'ils ne s'entendent et la sensibilité à leur émission diffère selon les personnes. C'est à la Confédération de normaliser cela pour les futurs projets.

**LQJ.** – Eloigner au maximum les parcs éoliens des habitations, ce n'est pas ce qui a été fait à Saint-Brais...

**Laurent Schaffter.** – Non, je le reconnais. Mais cela a été fait dans les règles. On n'a peut-être pas bien mesuré l'impact sur le paysage. C'est très difficile à apprécier. Même dans les normes, des nuisances peuvent être dérangeantes.

## ADEV: pas question de déplacer les éoliennes

Laurent Schaffter répond ainsi à des habitants de Saint-Brais qui se plaignent amèrement de subir des nuisances sonores émises par les éoliennes et qui se sont à plusieurs reprises exprimés dans les



médias. Dans le cas de Saint-Brais, si la perception a peut-être changé aujourd'hui, il paraît difficile d'envisager un retour en arrière. Déplacer les éoliennes? Ce serait coûteux pour deux engins dont la durée de vie est de toute façon limitée. Le promoteur, ADEV, ne l'envisage pas. «Ce n'est pas une question pour nous»,

déclare le directeur Andreas Appenzeller.

Concernant les infrasons, il souligne qu'il n'existe aucune véritable étude scientifique là-dessus. Celle de la docteure américaine Nina Pierpont, citée par les opposants, «ne concerne qu'une dizaine de cas, des opposants aux éoliennes», dit M. Appenzeller. Se-

lon lui, une voiture dégage plus d'infrasons qu'une éolienne et à l'évidence, on les supporte. Il indique qu'ADEV informera ce mois les habitants de Saint-Brais sur les travaux d'optimisation en cours concernant les nuisances sonores.

GEORGES MAILLARD

## Eoliennes de Delémont: le Parlement tranchera

► Le projet de parc éolien de Delémont a-t-il des chances de voir le jour? Il devra en tout cas attendre que les quatre sites prioritaires soient complets. En outre, il ne saurait passer la rampe sans l'aval du Parlement, qui a approuvé l'actuelle fiche cantonale sur l'implantation d'éoliennes. Le Service juridique du canton s'est exprimé dans ce sens, explique Laurent Schaffter. Delémont devra donc patienter.

► Les énergies vertes prendront de la valeur ces 20 à 30 prochaines années. Laurent Schaffter s'attend à ce que certaines entreprises cherchent à valoriser des produits sous le label vert («produit avec de l'énergie verte»). Il s'agit pour le Jura de pouvoir répondre à cette demande. D'où la décision de joindre aux concessions le droit du canton de revendiquer tout ou partie de l'énergie produite. Cela a été fait pour les futures éoliennes du Peuchapatte. Le canton cher-

che à l'obtenir a posteriori pour les éoliennes de Saint-Brais. ADEV est prêt à discuter.

► Le Département de l'énergie élabore un plan énergétique 2035 dont on a déjà parlé. Laurent Schaffter: «Avant d'accepter de nouveaux sites d'éoliennes, il faut savoir où l'on veut aller. Ce concept énergétique 2035 va fixer les buts en matière d'économies d'énergie, dans les bâtiments ou dans le comportement des consommateurs jurassiens. Et l'on traduira ces objectifs en machines.» A noter qu'une étude, mandatée par les cantons de Berne et du Jura, est en cours visant à déterminer si et comment les collectivités publiques pourraient être majoritaires dans des sociétés d'exploitation. Une telle étude a été initiée par les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers. Son résultat confirme l'intérêt de la démarche sous certaines conditions. GM